



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

0074

Décision

17. Jan. 1991

Decisione

Séance extraordinaire

Exportation d'armes vers la Turquie.
Verbal. Chef DMF.

Où le chef du DMF,
Après délibération, il est

d é c i d é

1. La Turquie est déclarée zone de tension dangereuse au sens de la loi fédérale sur le matériel de guerre.
2. Les autorisations d'exportation d'armes vers la Turquie, déjà accordées, sont suspendues jusqu'à nouvelle décision du Conseil fédéral.

Pour extrait conforme,
l'atteste

Extrait du procès-verbal:

MM. les Conseillers fédéraux	7 p.c.
Secrétaires généraux des Départements	7 p.c.
Services de presse des Départements	7 p.c.
BK (Br, FC, AC, Wa, Reg.)	5 p.c.
EMD	5 p.c.
EDA	8 p.c.

MM. les Conseillers fédéraux 7 p.c.
Secrétaires généraux des Départements 7 p.c.
Services de presse des Départements 7 p.c.
BK (Br, FC, AC, Wa, Reg.) 5 p.c.

